Union des Délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes

ROSSO Richard Président de l'UD DDEN06

Compte rendu du conseil d'Administration du 21 Mai 2021

Les membres du Conseil d'Administration ci-après désignés, ont participé à cette réunion en visioconférence :

Mesdames RAU Gabrièle, MESSIN Michelle, MARTUCCI Chantal

Messieurs: MOREAU Jean, DOUSSY Jean, PARVENT Alain, FRANCART Claude, ROSSO Richard

Excusés: NEUVILLE Serge, GUSTAVE Jean-Marc

Absents: Mme CADICHON Claude, MATRINGE Michèle,

Mr FUNEL Patrick

Le quorum est atteint, la réunion peut débuter.

Point 1 : Concernant le renouvèlement quadriennal.

Le président a adressé à la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie un courrier (soit directement par la Poste, soit par internet) à chaque DDEN retenu pour assurer les fonctions de DDEN pour la période 2021 2025.

Ce courrier devait faire l'objet d'un simple accusé de réception par le DDEN, mais comme à l'accoutumée un bon nombre d'entre eux n'ont pas pris le soin de le faire.

Point 2 : Dossiers en instance.

Il y a en effet quelques dossiers en instance de traitement pour des raisons diverses, erreur de circonscription, changement de circonscription demandées, demandes de renouvèlement "oubliées" par des DDEN, dossiers de candidatures de nouveaux DDEN, en tout 6 ou 7.

Jean DOUSSY transmettra ces dossiers complétés au président au plus tard fin Mai ou tout début Juin, ce dernier validera les dossiers et les transmettra à la DDSEN (Mme MION) afin que l'Inspecteur d'Académie prenne la décision de retenir ces candidatures.

En attendant les retours, le président préparera les courriers demandant aux IEN d'affecter les DDEN aux écoles choisies d'u commun accord entre le DDEN et la délégation.

Point 3 : Problèmes particuliers aux délégations de Saint André et de Menton

Pour Saint André le décès de Michel FAUGUE responsable de la délégation et président de l'AL, nécessite son remplacement.

Michel SERVIA a été contacté par le Président, pour prendre la suite de Michel Faugué, il doit lui donner sa réponse. Si il accepte, il devra faire acte de candidature pour le CA lors de la prochaine AG, d'une part et ensuite le CA pourra le désigner en tant que responsable de la délégation de Saint André. Viendra ensuite son élection au sein de l'AL en tant que Président

En ce qui concerne la délégation de MENTON,

Serge Neuville quittera ses fonctions de DDEN le 31 Août 2021 et il faut penser à son remplacement en tant que responsable de la délégation et de président de l'AL. Le président a contacté Serge Neuville pour avoir son avis, ce dernier lui a dit qu'il verrait bien Jean-Luc GENOUX pour assurer sa suite.

Si celui-ci acceptait, il devrait présenter sa candidature pour être membre du CA, lors de la prochaine AG. La CA de l'UD pourrait ensuite le désigner en tant que responsable de la délégation de MENTON. Viendra ensuite l'élection en tant que président de l'AL par les membres de cette délégation.

Union des Délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes

Point 4- Point par le trésorier général de l'UD

Claude FRANCART informe les membres du CA qu'à ce jour 36 DDEN n'ont pas encore payé leur cotisation 2021.

Qu'il a adressé à la Fédération un premier virement correspondant aux cotisations réglées

Que le solde du compte bancaire est de 6636,00€

.Point 5-Liste des écoles et affectations des DDEN

Il y a encore deux ou trois délégations qui n'ont pas adressé au président de l'UD la liste des écoles affectées à chaque DDEN.

En l'absence de ce document, le président sera dans l'obligation de préciser dans les courriers à adresser aux IEN les même affectations qu'actuellement

Point 6 : Assemblée Générale ordinaire de l'année 2021

Les questions posées aux membres du CA par le président étaient les suivantes :

Comment organiser cette assemblée générale en fonction des mesures sanitaires

Quand ? C'est-à-dire à quelle date ? Dans le mois à venir, au cours de Juillet ou Aout, après le 1^{er} Septembre

Ou ? Lieu de la réunion dans le cas où l'AG se ferai en présentiel.

Les disposions sanitaires ne sont pas encore toutes bien définies même si il peut être envisagé que la situation devrait s'améliorer. On sait qu'actuellement les salles communales sont soumises et le resteront probablement encore quelques temps à des "jauges".

Du point de vue administratif, le Décret du 9 Mars 2021, précise que "face à la crise sanitaire qui dure, les dispositions dérogatoires pour l'organisation à distance des CA et AG des associations sont prorogées jusqu'au 31 Juillet 2021 " (texte transmis aux administrateurs par courriel).

L'organisation d'une AG en visio conférence ne semble pas être administrativement préservée d'un recours mettant en cause la légalité de cette AG..

Cette organisation en visio risquerait d'exclure des DDEN qui ne sont pas équipés avec ordinateur, caméra voire même de liaison internet.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres participant à cette réunion en visio conférence décident que l'AG 2021 sera organisée par correspondance. Le dossier complet sera adressé à chaque DDEN, un bulletin de votes à remplir sera inclus dans ce courrier ainsi qu'une enveloppe pré adressée au nom et à l'adresse de président de l'UD. La date limite de réception impérative des votes sera précisée dans le courrier. Le dépouillement sera fait par trois membres du CA dont le président. Les résultats des votes validés par les membres du conseil d'administration seront ensuite adressés à chaque DDEN soit par courriel soit par courrier postal

Dès le début du mois de JUIN le président adressera aux membres du CA un projet de bulletin de votes qui sera soumis à leur avis, courant JUIN, la constitution du dossier à transmettre à tous les DDEN à jour de leur cotisation 2020 devra être faite, un imprimeur sera chargé de réaliser le travail de reproduction qui devra être impérativement vérifié par trois membres du CA avant la mise sous enveloppe. L'expédition par voie postale suivra.

Le Président Richard ROSSO le secrétaire de séance Claude FRANCART

from cont